

COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-11-090

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présent(s) : 25
Nombre de suffrages exprimés : 27
Nombre d'absent(s) : 2
Nombre de pouvoir(s) : 2

Vote :

Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0
Ne vote(nt) pas : 0

Le seize novembre deux mille vingt-trois, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 9 novembre 2023

Membres présents en séance :

Eric LARDON, Hélène DE SIMONE, Alain THOLOT, Marcelle DJOUHARA, Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Antoine RODRIGUEZ, Christiane CLUZEL, Stéphane VILLARD, Martine CHARLES, Pierre PASQUIER, Margot SOLVIGNON, Christelle PLUCHAUD, Marc COMBETTE, Florence GAVARD, Florence CHEUCLE, Marie-Pierre SEON, René MEASSON, Serge TRIOULEYRE, Odile PHILIPPON, Claude TOUILLOUX, Henri CELLIER, Frédéric PER, Anabel FOURNIER-FAURE, Patrice BRAUD

Membre(s) absent(s) excusé(s) :

Arnaud DE MAZENOD, Corinne VERDIER

Membre(s) ayant donné un pouvoir :

Arnaud DE MAZENOD à Antoine RODRIGUEZ, Corinne VERDIER à Marie-Pierre SEON,

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 27, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Madame Marie-Pierre SEON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LOIRE FOREZ AGGLOMERATION - MISE EN PLACE D'UN SITE DE COMPOSTAGE – POLE ENFANCE JEUNESSE – APPROBATION

Certifié exécutoire
Transmis à la Sous-Préfecture de
Montbrison
le :

Publié ou notifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264210204-20231116-2023-11-090-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2023

Publication : 21/11/2023

Le 13 juin 2023, la commune de Saint Marcellin en Forez, en partenariat avec Loire Forez Agglomération (LFA), a mis en place un site de compostage au pôle enfance jeunesse (PEJ), 3 Impasse Antoine Eymonet. Le site est installé afin de composter les biodéchets (les restes de préparation de repas tels que les épluchures de fruits et légumes...), de la cuisine et les restes d'assiettes pour environ 300 repas par jour.

Il convient de définir les modalités de création et de suivi de ce site de compostage par convention (description du site, localisation, les modalités d'apport de structurant, l'utilisation du matériel, les déchets autorisés, le rôle des acteurs, les référents communaux de site, les formations...).

La durée de la convention est fixée à 3 ans à compter de la date de signature.

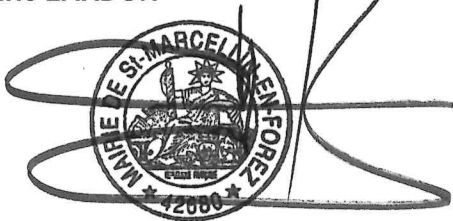
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres,

- Approuve la convention de partenariat à intervenir avec Loire Forez Agglomération, d'une durée de 3 ans, pour la mise en place d'un site de compostage au Pôle Enfance Jeunesse
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 17 NOVEMBRE 2023

**Le Maire,
Eric LARDON**



**Le Secrétaire de séance
Marie-Pierre SEON**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Seon', written over a horizontal line.